

**ADDENDA # 3**

Cet addenda peut faire l'objet d'une plainte à : l'Autorité des marchés publics  
La date limite pour formuler une plainte concernant cet addenda est le : **2024-05-28**  
(Au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions)

Date : 23 mai 2024

Appel d'offres : 23-042

Titre du projet : Mise aux normes des trappes d'accès et remplacement des plafonds et de l'éclairage – École primaire Notre-Dame-de-la-Paix

Date d'ouverture : **REPORTÉE au 30 mai 2024 à 13h30**

Pour informations : Faiza Djaballah

Adresse courriel : [faiza.djaballah@cssmb.gouv.qc.ca](mailto:faiza.djaballah@cssmb.gouv.qc.ca)

No de pages : 6

**Le CSSMB vous invite à prendre note des précisions suivantes :**

Veillez prendre note que les documents suivants lesquels font partie intégrante du présent addenda :

- **Addenda A02**
- **Addenda AM01**
- **Addenda S01**

Veillez, également, prendre note que l'heure et la date de dépôt et d'**Ouverture des soumissions** sont reportées au **30 mai 2024 à 13h30**.

**Veillez noter que pour être admissible, une copie de cet addenda devra être dûment signée et jointe à votre formule de soumission.**

Faiza Djaballah  
Responsable de l'appel d'offres

\_\_\_\_\_  
Signature du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nom de la compagnie en caractères d'imprimerie

**ADDENDA NO. 2**

ENTREPRENEUR	DATE 2024-05-23	ADDENDA N° 2
PROFESSIONNEL Artesa Inc.	TITRE ET ADRESSE DE L'OUVRAGE	DOSSIER ARCHITECTE N° 23-185
MAÎTRE DE L'OUVRAGE  CSSMB	NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX 454 Av. Caisse, Verdun, Qc, H4G 2C8  Mise Aux Normes Des Trappes D'accès, Remplacement Des Plafonds Et Éclairage	

Général : Tout addenda émis doit être considéré comme complémentaire et faisant partie intégrante des documents d'appel d'offres déjà émis. En cas de conflit, le présent addenda aura préséance sur les plans et devis.



**1.1 DEVIS – Section 07 13 53 :**

Dans **GÉNÉRAL** : remplacer :

**.1.6 GARANTIE**

~~.1 Pour les travaux faisant l'objet de la présente section, 07 13 53 – Revêtements d'étanchéité en feuilles en élastomère, la période de garantie de 12 mois est prolongée à 10 ans.~~

~~.2 Par la présente, l'Entrepreneur certifie que le revêtement d'étanchéité en bitume modifié et les solins en membrane demeureront en place et conserveront leur étanchéité à l'eau conformément aux conditions générales énoncées dans le document CCDC 2, sauf que la période de garantie sera de 10 ans.~~

Par :

**.1.6 GARANTIE**

.1 Pour les travaux faisant l'objet de la présente section, 07 13 53 - Revêtements d'étanchéité en feuilles en élastomère, la période de garantie est de 12 mois.

.2 Par la présente, l'Entrepreneur certifie que le revêtement d'étanchéité en bitume modifié et les solins en membrane demeureront en place et conserveront leur étanchéité à l'eau conformément aux conditions générales énoncées dans le document CCDC 2, et que la période de garantie sera de 12 mois.

Fin du présent addenda.

Le 23 mai 2024

Monsieur Carl Bédard  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS**  
 4330, boulevard Champlain  
 Verdun (Québec) H4N 1A8

**N/RÉF.:** DE-10774.01.ADDENDA  
**V/RÉF.:** 042167437 – 23-042  
**OBJET :** ADDENDA N° AM-01  
**ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX – 454, AVENUE CAISSE, VERDUN (QUÉBEC)**

## 1.0 GÉNÉRALITÉ

Le présent addenda fait partie des documents contractuels. Il a préséance sur la section 01 11 00 – Sommaire des travaux

Le soumissionnaire doit remplacer le tableau 1 « Secteurs des travaux en condition amiante de la section 01 11 00 » par celui ci-dessous.

NIVEAU	LOCALISATION	MATÉRIAU / ÉLÉMENT	NIVEAU DE RISQUE DU CHANTIER
Niveau 3	Salles de classes 301, 302, 304, 309, 310, 311, 312 Bureaux 305 et 307	- Luminaire existant à démolir - Éléments électrique à démanteler (à conserver et protéger)	Risque modéré
Niveau 3	Local concierge 308A	- Luminaire existant à démanteler (à conserver et protéger) - Éléments électrique à démanteler (à conserver et protéger)	Risque modéré
Niveau 3	Salles de classes 309, 310, 311, 312 Bureaux 305 et 307 Local concierge 308A	Plafond / Revêtement en plâtre à enlever et préparer la surface pour l'installation d'un fini	Risque élevé
Niveau 3	Salles de classes 301, 302, 304, 309, 310, 311, 312 Bureaux 305 et 307 Local concierge 308A	Murs / Revêtement en plâtre à réparer. Encapsuler les saillies dans le revêtement en plâtre	Risque modéré

NIVEAU	LOCALISATION	MATÉRIAU / ÉLÉMENT	NIVEAU DE RISQUE DU CHANTIER
Niveau 3	Salles de classes 301, 302, 304, 309, 310, 311, 312 Bureaux 305 et 307 Conciergerie	Murs / Revêtement en plâtre conservé. Utiliser la méthode adéquate pour fixer les éléments sur les murs en plâtre (sans faire de poussière ou avec collecteur de poussière)	Risque modéré
Niveau 2	Salles de classes 202 et 204	Murs / Revêtement en plâtre conservé. Utiliser la méthode adéquate pour fixer les éléments sur les murs en plâtre (sans faire de poussière ou avec collecteur de poussière)	Risque modéré

**FIN DE L'ADDENDA N° AM-01**



740, rue Notre-Dame Ouest  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3C 3X6  
Canada

Le 21 mai 2024

## 1. **GÉNÉRALITÉS**

Le présent addenda fait partie des documents contractuels au même titre que les dessins. Dans le cas de conflit entre les dessins et le présent addenda, ce dernier aura préséance.

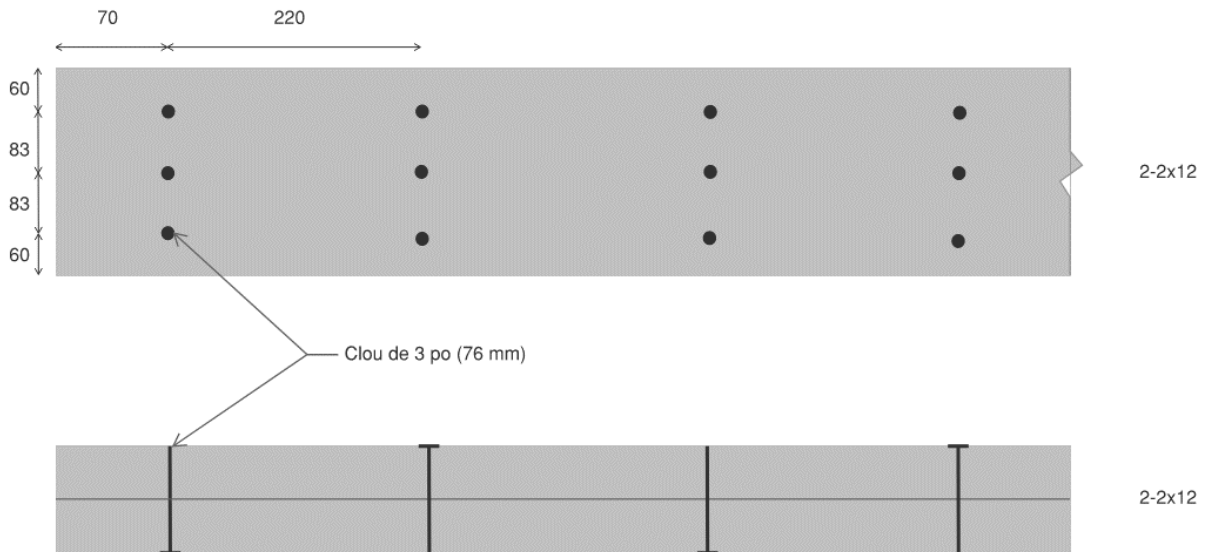
## 2. **PLANS S402**

L'entrepreneur doit prendre note des spécifications suivantes :

- + Détail B - Niveau toiture ventilée : Les deux nouvelles solives 2-2x12 pour l'assemblage des poutres d'acier existantes sont assemblées via des clous de 3" selon le *croquis S1*;
- + Détail B - Niveau toiture supérieure : Le pontage existant est fixé aux nouvelles membrures 2x4 par des vis aux 200mm c/c;
- + Coupe 1 - Détail d'assemblage des nouvelles solives à la poutre d'acier existante : La nouvelle solive 2-2x12 est attachée à la poutre d'acier existante à l'aide de deux cornières 2-152x152x10 selon ce qui suit :
  - La connexion des cornières et la solive de bois est faite avec 4 boulons de 19mm;
  - La connexion des cornières et la poutre d'acier est faite avec 4 boulons type HB Hollo-Bolt modèle LHBM16HEX#1 ou équivalent.

**- FIN DE L'ADDENDA -**

**ADDENDA N° S-01**



*Croquis S1 : Assemblage des deux nouvelles solives 2-2x12*



Frédéric Fortin, ing.